

Avis de Course

Challenge de la Baie de Veys Samedi 3 et Dimanche 4 Juin 2017

1. ORGANISATION

Le Challenge de la Baie des Veys est organisé conjointement par le YCSV et le CPG.

2. REGLES

La régates du Challenge de la Baie des Veys sera régie par :

2.1 : Les RCV de la FFV 2017-2020

2.2 : le règlement OSIRIS 2017

2.3 : le règlement du Championnat de Baie de Seine 2017

2.4 : la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

2.5 : les instructions de courses (IC) disponibles à l'inscription (en cas de contradiction avec l'Avis de Course, les IC prévalent sur l'Avis de Course).

3. ADMISSIBILITE et INSCRIPTIONS

3.1 : L'épreuve est ouverte aux croiseurs OSIRIS Habitable et aux sport-boats (classe L) ayant un certificat valide.

Le comité de course se réserve le droit de vérifier la conformité de jauge et le respect des règles de sécurité.

3.2 : Répartition des flottes : La répartition pourra, sous réserve du nombre d'inscrits par flotte, être la suivante :

*flotte 1: groupe Osiris brut inférieur ou égal à 18,5.

*flotte 2 : groupe Osiris brut supérieur à 18,5.

*flotte 3 Sport-boats.

Un regroupement de flotte pourra être effectué pour toute flotte inférieure à 7 bateaux.

3.3 : Sécurité :

- Les concurrents devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation et en conformité avec la législation de leur pays.

- D'une VHF en état de fonctionnement (émission et réception)

- D'un moteur en état de bon fonctionnement ainsi que d'une quantité de carburant nécessaire pour la durée de la régates.

3.4 : Équipage : Chaque bateau devra obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins deux personnes.

Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription une licence FFV valide et un certificat médical pour les licences temporaires.

3.5 : Inscriptions : Pour valider l'inscription, chaque concurrent devra obligatoirement envoyer la fiche d'inscription **au plus tard le 23 mai 2017** au Yacht Club de St Vaast (YCSV) 4 Quai Cdt Paris 50550 Saint- Vaast la Hougue Ou par courriel à : ycsv@club-internet.fr.

Aucune inscription ne sera prise le vendredi 02 juin.

La fiche d'inscription peut être retirée sur le site du YCSV dans la rubrique « régates » puis Challenge de la Baie des Veys.

Le nombre maximum d'inscrits est fixé à 50 bateaux suivant l'ordre d'arrivée des inscriptions, les suivants seront classés en liste d'attente.

Les chèques seront libellés à l'ordre du Challenge de la Baie des Veys.

3.6 : Droit à payer :

Le prix d'inscription est fixé à 25 € par personne embarquée (repas du samedi soir inclus mais boisson non comprise).

Gratuité de stationnement pour tous les bateaux participants à Grandcamp du 28 mai au 2 juin et du 4 juin au 10 juin et à Saint-Vaast les 2 et 3 juin

Portes de Saint-Vaast le 03 juin : Ouverture : 03h45, fermeture : 08h23.

le 04 juin : Ouverture : 04h56, fermeture : 09h31.

En fonction des places disponibles, possibilité d'inviter des personnes au repas du samedi soir (participation de 20 € par personne).

4. PROGRAMME :

Confirmation des inscriptions et retrait des Instructions de Course au Yacht Club de Saint-Vaast

- le vendredi 2 juin 2017 de 17h00 à 21h00.

HORAIRE POUR LE SAMEDI 03 JUIN 2017

Fermeture des Portes Saint-Vaast	08h23
Signal d'avertissement de la 1 ^{ère} course du jour	09h00
Basse Mer	12h47
Coefficient	50
Ouverture des Portes Saint-Vaast	16h29

Repas le soir à Saint-Vaast

HORAIRE POUR LE DIMANCHE 04 JUIN 2017

Fermeture des Portes Saint-Vaast	09h31
Signal d'avertissement de la 1 ^{ère} course du jour	10h00
Basse Mer	13h52
Coefficient	52
Ouverture des Portes Grandcamp	17h15
Fermeture des Portes Grandcamp	22h30

5. INSTRUCTIONS DE COURSE :

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions à partir du vendredi 02 juin à 17h00.

6. PARCOURS :

Ils seront décrits dans les annexes aux IC : de type côtier ou banane selon les flottes et conditions météo.

Des départs séparés et parcours différents pourront être donnés selon la répartition des flottes et du nombre d'inscrits par flotte.

